

LES GRANDS DOMAINES DE SILLERY

L'avenir des grands domaines de Sillery interpelle de façon particulière les citoyens de la région de Québec. Il leur donne l'occasion de prendre position dans un dossier qui soulève une grave question. Celle-ci d'autre part fait référence à un beau problème. Car il y a sans doute peu de villes dans le monde où les citoyens ont la chance de disposer, directement ou indirectement, d'un espace de vie d'une telle qualité et d'avoir à décider de son usage futur. Selon Heritage Canada, les grands domaines de Sillery représentent un ensemble unique au sein de l'espace urbain pancanadien. C'est ce patrimoine -ou ce qui en subsiste- dont l'avenir est menacé.

En 1964, le Conseil de ville de Sillery s'est penché sur le dossier des grands domaines. Il l'a soumis à l'attention du ministre des Affaires culturelles de l'époque, Georges-Emile Lapalme. Ce dernier, homme de culture et humaniste, a vite compris l'importance du problème. Il a fait adopter par le Gouvernement Lesage un décret qui accordait aux grands domaines le statut d'arrondissement historique, ce qui, en théorie, les protégeaient contre tout empiètement abusif. En fait, au cours des années qui ont suivi, l'espace protégé a été amputé de plusieurs parcelles. Se pose désormais la question de savoir comment on peut sauvegarder ce qui en reste et comment en assurer une utilisation appropriée.

Privilégier le long terme

Le choix n'est pas seulement économique : il est également écologique, esthétique, social et culturel. En pensant à cet héritage précieux me vient à l'esprit le souvenir de ma mère, propriétaire d'un petit domaine auquel on avait accès par une allée bordée d'arbres dont plusieurs étaient centenaires. Le domaine abritait un potager, un étang, un énorme saule qui s'alimentait en eau à même un petit ruisseau, des frênes et des érables de taille imposante. Certains arbres étaient malades. Ma mère avait fabriqué une sorte de décoction à base de ciment avec laquelle elle obturait le creux des vieux arbres dans l'espoir de prolonger leur durée de vie. A ses yeux, une pousse de remplacement ne pouvait pas compenser la perte d'un grand arbre. Ce fut à regret et par nécessité financière qu'elle se résigna à ce qu'on lotisse sa propriété. Si la chose eût été possible, elle aurait conservé intact son petit domaine. Elle se sentait responsable de l'héritage naturel que lui avaient transmis les anciens propriétaires.

Nous, citoyens de Québec, pouvons choisir. Choisir entre le profit à court terme qui favorise une minorité et une utilisation sociale et écologique qui s'appuie sur le long terme et fait prédominer l'intérêt général. Un choix à long terme qui, tout compte fait, pourra être économiquement plus rentable pour tout le monde que les gains à court terme dont rêvent quelques gens d'affaires.

Le passé peut nous guider dans nos choix. C'est ainsi que Lord Dufferin privilégia le long terme quand il décida, à l'encontre des intérêts d'hommes d'affaires de son époque, de s'opposer à la démolition des fortifications de Québec. Or nous sommes aujourd'hui toujours bénéficiaires de ce choix, tant au point de vue économique que culturel et social. De la même façon le Gouverneur général Lord Grey paria sur le long terme quand il favorisa la création du Parc des Plaines d'Abraham. Là encore nous sommes bénéficiaires d'une vision à long terme.

Notre décision collective, dans le dossier des grands domaines, doit donc, me semble-t-il, privilégier le long terme. Il y aurait lieu, dans cette perspective, de tenir particulièrement compte de trois points de repère. Le premier se réfère au principe de précaution. Celui-ci nous invite à sauvegarder un héritage historique et écologique de grande valeur et à freiner toute tentative de déstructuration. Le deuxième renvoie à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la ville de Québec que favoriserait grandement une utilisation sociale et communautaire des espaces verts et des bâtiments concernés. Le troisième fait appel à notre responsabilité d'agents transmetteurs de civilisation. Ce serait peu flatteur qu'on dise un jour que la sensibilité sociale et la préoccupation civilisatrice d'un Lord Dufferin ou d'un Lord Grey incarnaient un idéal devenu trop exigeant pour les gens de notre époque.

Lignes directrices confuses

On ne peut ici passer sous silence la confusion que se dégage des lignes directrices contenues dans le projet de Plan de conservation (du) site patrimonial de Sillery, que vient de publier le ministère de la Culture et des Communications et soumis à la consultation par le Conseil du patrimoine culturel du Québec. On a l'impression que le plan favorise à la fois la conservation et la déstructuration. On souhaite la préservation du site historique et en même temps on envisage la possibilité de diviser, de subdiviser, de morceler. On prétend vouloir protéger les arbres de taille imposante, mais on entrevoit d'autre part qu'il faudra remplacer les arbres abattus par des pousses de qualité. Donc, on va permettre l'abattage ? On privilégie le traitement minimal d'un site patrimonial,

mais en autant que cela soit possible. On nous dit qu'il faut que soient conservées les composantes significatives de chaque époque tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine. Cela veut dire quoi ? On multiplie les considérations d'importance mineure sur des questions plus ou moins dérisoires alors que le véritable enjeu est d'une toute autre ampleur. Il s'agit de sauvegarder les grands domaines de Sillery, pas de discuter de la couleur de la tôle ou de celle des briques de remplacement. Les maîtres à penser de ce projet sont sans doute guidés par de bonnes intentions, mais leur vision des choses manque d'une certaine envergure et se perd dans des détails futiles. On a l'impression que l'essentiel leur échappe. Il ne faudrait pas que les citoyens de Québec, eux, perdent de vue l'essentiel.

LOUIS O'NEILL

Ministre des Affaires culturelles à l'époque du premier mandat du gouvernement Lévesque.